

MAIRIE  
DE  
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 02/07/2026

**Séance du 18 juin 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

**Étaient présents** : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Héliène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire** : M. Patrick JACQUES

**Étaient absents** : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

**Procurations de vote** : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémie JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

**OBJET** : 53 - Proposition de maintien du centre de vaccination municipal

Délibération n° 008360

## Proposition de maintien du centre de vaccination municipal

**Rapporteur** : Mme Esther SZWARC, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	02/06/2026	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'instruction n° DGS/MVI/2026/20 du 27 février 2026 portant sur la recentralisation du pilotage et du financement des centres de vaccination par les Agences Régionales de Santé (ARS).

À compter du 1er janvier 2027, la réforme prévoit un pilotage unifié des centres de vaccination à l'échelle régionale ainsi qu'un mode de financement simplifié et harmonisé sur l'ensemble du territoire assuré uniquement par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) à l'exclusion de toute autre source de financement.

Les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront continuer à assurer la gestion de centres de vaccination, sous réserve d'une habilitation délivrée par l'ARS compétente.

Le présent rapport sollicite un arbitrage en faveur du maintien de la compétence de gestion d'un centre de vaccination par la Ville de Besançon.

Le centre de vaccination intervient pour l'amélioration de la couverture vaccinale de la population du territoire afin d'atteindre des taux d'immunité collective nécessaires à la sécurité sanitaire de tous. Il propose ainsi une offre de soins complémentaire aux autres acteurs de soins publics (CHU) ou privés (professionnels libéraux, pharmaciens) en accueillant tous les usagers de plus de 6 ans sans conditions et en « allant-vers » les publics en difficultés d'accès ou en marge de l'offre de soins tels que les étudiants, les jeunes professionnels, les publics des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et de l'aide alimentaire, les publics du Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS)...

En 2025, le centre a assuré 2098 consultations auprès de 1691 usagers, pour un total de 2888 vaccins réalisés et 722 prescriptions de biologie. Le savoir-faire de l'équipe du centre, ainsi que son étayage technique sont reconnus par les partenaires locaux qui n'hésitent pas à y faire appel pour bénéficier de son expertise.

De plus, le centre est également identifié par l'ARS comme participant au déploiement d'une réponse sanitaire adaptée en cas de situation d'épidémie à prévention vaccinale.

Des axes de projets seront d'ailleurs à développer par le service dans la dynamique régionale One Health autour de la prévention vaccinale aux zoonoses présentes et en émergence, ou à sa contribution à la lutte contre l'antibiorésistance.

Sur le plan financier, le centre de vaccination bénéficie jusqu'à fin 2026 d'un financement Fond d'Intervention Régional (FIR) de 82 027 € annuels dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il est également conventionné avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour obtenir les remboursements « sécurité sociale » des vaccins qu'il effectue, soit 48 806 € en 2025.

Le reste à charge des coûts de fonctionnement du centre (RH inclus), d'un montant de 169 940 € prévisionnés pour 2026, sont inclus dans la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de 1 121 882 € dont bénéficie la Ville pour compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé. Dans le projet ARS, la DGD serait amputée de ce montant qui serait ensuite réaffecté sous forme de FIR dédié au centre de vaccination.

L'activité de vaccination de la Ville est aujourd'hui complètement financée par l'Etat via la DGD, le CPOM, et les remboursements CPAM. Dans le cas d'une baisse des fonds alloués dans le futur, une réduction de l'activité sera toujours envisageable, mais il semble opportun aujourd'hui de donner une réponse positive dans l'optique de maintenir ces financements.

Cet engagement de la Ville de Besançon est unique en Bourgogne Franche-Comté, et reflète sa forte implication en matière de santé. Les CCAS de Montbéliard et Chalon-sur-Saône organisent également des actions de vaccination dans une moindre mesure. Au sein du Réseau français Villes Santé d'autres villes telles que Nice, Strasbourg ou encore La Rochelle, se sont dotées d'un service de vaccination municipal au bénéfice de leurs citoyens, leur permettant ainsi d'agir en prévention et en cas de situation épidémique.

Il est demandé aujourd'hui à la Ville de BESANCON de se positionner, par délibération, sur le maintien du centre de vaccination municipal et de son financement, afin de faire part de ce positionnement à l'ARS, au plus tard le 30 juin 2026.

En cas de refus du conventionnement, l'activité de vaccination ne sera plus rendue possible.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve le maintien de la compétence de gestion d'un centre de vaccination par la Ville de Besançon et la sollicitation d'une nouvelle habilitation de ce centre à l'Agence Régionale de Santé,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à notifier son accord au maintien de la compétence de gestion d'un centre de vaccination municipal et à signer la demande d'habilitation du centre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

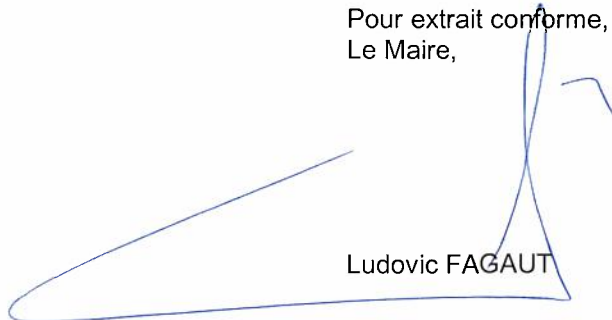
\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

Dijon, le 30 MARS 2026

Direction de la Santé Publique  
Affaire suivie par : Laurent MARIE  
Courriel : ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr

*cher*  
Monsieur le Maire,

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (article 55) prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, le pilotage et le financement des centres de vaccination seront confiés à l'Agence régionale de santé.

Elle prévoit également que les collectivités territoriales qui le souhaitent pourront continuer à gérer leur centre de vaccination, sous réserve d'une habilitation délivrée par la Directrice générale de l'ARS.

Dans la perspective de cette évolution et afin de garantir la continuité de l'offre vaccinale sur le territoire, je vous remercie de bien vouloir nous faire connaître, pour votre commune, votre intention concernant la poursuite ou non de la gestion du centre de vaccination.

En effet, deux possibilités s'offrent à vous :

1. La poursuite de cette activité avec nécessité de nous faire parvenir une demande d'habilitation pour l'année 2027 que vous trouverez en pièce jointe ;

ou

2. L'arrêt de la gestion de cette activité de vaccination à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces évolutions, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre votre réponse au plus tard le 15 juin 2026.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Dans l'attente de vos nouvelles,  
Bonne nuit*

La directrice générale,

Monsieur le Maire  
Mairie de Besançon  
2 rue Mégevand  
250340 Besançon Cedex

  
Mathilde Marmier



**Centre de vaccination**

**Dossier de demande d'habilitation**

Tout organisme énuméré à l'article D. 3111-22 du code de la santé publique et candidat à une habilitation pour constituer un centre de vaccination adresse sa demande d'habilitation au directeur général de l'agence régionale de santé de la région où le centre sera situé, en application des articles D. 3111-23 à D3111-26 du même code.

Le responsable de l'organisme gestionnaire adresse :

Une lettre de demande d'habilitation ;

- Le présent dossier ;
- Les pièces justificatives ;
- L'annexe au dossier d'habilitation concernant l'antenne le cas échéant (une annexe par antenne) ;

Ces documents sont à adresser par voie électronique à l'agence régionale de santé :

**[ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr)**

Pour tout renseignement concernant votre demande, contacter Laurianne BRUET par mail [laurianne.bruet@ars.sante.fr](mailto:laurianne.bruet@ars.sante.fr)

## **Partie 1 : Informations générales**

- Nom de la structure :  
*Service Vaccination, Direction Santé Publique.*
- Nom de l'organisme gestionnaire :  
*Ville de Besançon.*
- Forme juridique et statut actuels de la structure demandant l'habilitation :  
*(Cochez la case correspondante)*
- Etablissements de santé assurant une ou plusieurs des missions de service public définies à l'article L. 6112-1 du code de la santé publique
- Centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1 du code de la santé publique
- Nom et qualité de la personne responsable de la structure :
  - Nom : FAGAUT
  - Qualité : Maire de BESANCON.
  - Téléphone : 03.81.61.50.50.
  - Courriel : secretariat.cabinet@besancon.fr
- Nom et qualité de la personne responsable du dossier de demande d'habilitation si différente du responsable de la structure :
  - Nom : GAUDEL Aurélie
  - Qualité : Cheffe du service vaccination
  - Téléphone : 06.17.29.41.02. / 03.81.87.80.13.
  - Courriel : secretariat.sante-publique@besancon.fr
- Site(s) d'implantation de la structure :
  - Site principal :  
Adresse : Direction Santé Publique, 15 rue Mégevand, 25000 BESANCON.  
Téléphone : 03.81.87.80.90.  
Courriel : vaccinations@besancon.fr
  - De(s) éventuelle(s) antenne(s) :  
Adresse (antenne 1) : Centre d'Examen de Santé, CPAM Haute Saône, 9 rue Pablo Picasso, 25000 BESANCON.  
Adresse (antenne 2) :
- La structure est-elle actuellement en activité (site principal et éventuelle(s) antenne(s)) ?  
*(Cochez la(es) case(s) correspondante(s))*
  - Centre de vaccination
  - Autres : précisez

## **Partie 2 : Descriptif du projet**

*Indiquez les motivations de la structure à la demande d'habilitation. Vous pouvez préciser :*

- Selon l'INSEE, en 2022, 120 057 habitants étaient domiciliés à Besançon, soit 22% de la population du Doubs. La population bisontine est constituée à 43,5% de personnes âgées de moins de 30 ans et 23,5% de personnes âgées de plus de 60 ans, 55% de foyers bisontins sont constitués d'une personne seule et 10% sont des familles monoparentales. Ces catégories d'âge restent les plus vulnérabilisées en termes de niveaux de vie.

En termes d'offres de vaccination sur le territoire, l'offre libérale est constituée de 234 professionnels prescripteurs de vaccins, parmi lesquels 154 médecins généralistes, 40 pharmacies majoritairement vaccinatrices, 17 sage-femmes, et 23 infirmiers libéraux formés. Les centres de dépistage et de santé sexuels sont également vaccinateurs pour les maladies sexuellement transmissibles. Le CHRU de Besançon porte quant à lui un centre de vaccinations internationales. Les antennes de PMI vaccinent quant à elles le public infantile de moins de 6 ans.

- En termes d'offre de soin, le centre de vaccination municipal constitue la seule offre de soins publique de vaccination du territoire bisontin dont l'accueil n'est pas conditionné par le statut de droits à la santé de l'utilisateur, à partir de 6 ans. Cette absence d'avance de frais et de reste à charge permet un accès à la vaccination à des publics éloignés du système de santé. 61.4% de sa file active en 2025 étaient des usagers en situation de fragilité en termes de droits à la santé. 71.7% des vaccins réalisés par le service l'ont été à destination de ces publics.

Il a assuré, sur l'année 2025, 164 séances dont 21 en « aller-vers », soit 2098 consultations auprès de 1236 usagers différents, pour 2088 actes de vaccinations réalisés et 722 sérologies prescrites.

- Le centre de vaccination municipal est détenteur d'une expertise réelle sur les rattrapages vaccinaux des personnes à statut vaccinal incomplet ou inconnu. Il est identifié dans le territoire par les opérateurs sociaux, les opérateurs d'hébergement des primo-arrivants et par les autres professionnels de santé comme ressource sur ce sujet.

Il est conventionné avec la CPAM de Haute Saône, pour le Centre d'Examen de Santé de Besançon Planoise, devenu son antenne de centre de vaccination.

Il reçoit les actes réalisés au sein des centres de PMI du territoire si les parents des enfants le souhaitent, afin de les informer à partir de l'âge de 6 ans de la possibilité de recourir à son service et d'éviter les parcours de soins en vaccination.

Enfin le centre de vaccination municipal réalise également des séances de promotion à la santé auprès des publics bisontins autour de la thématique de vaccination.

- Le centre de vaccination municipal sollicite donc une nouvelle habilitation pour la vaccination des personnes âgées de plus de 6 ans, en ciblant dans ses actions « aller-vers » préférentiellement les publics les plus éloignés du soin, pour décliner les vaccinations de la politique vaccinale française en vigueur.

## Partie 3 : Descriptif du personnel, des modalités de fonctionnement et de l'organisation de la structure

### 1/ Informations relatives au personnel :

La structure indique le nom, le nombre et la qualité des professionnels intervenant en son sein et listés dans le tableau ci-après. Elle en précise le temps de présence, la formation, l'expérience et la fonction (s'il s'agit d'une première demande, joindre au dossier d'habilitation les *curriculum vitae*, copies de diplômes, attestations..., justifiant de la formation et de l'expérience des professionnels).

### Composition

- La structure précise le nom, la formation et la fonction du coordonnateur :

GAUDEL Aurélie, formation infirmière DE, cheffe du service vaccination.

- Pour l'équipe minimale : (*remplir le tableau ci-dessous*)

Type de professionnels	Nom et qualité	Préciser : formation, expérience	Temps de présence hebdomadaire en heures
<i>Médecin</i>	Dr CHARRA Marion, médecin généraliste vaccinatrice.	Doctorat de médecine 2024. DES de Médecine Générale 2021. Diplôme universitaire de gynécologie médicale 2019.	0.2 ETP 7h26.
	Dr PALAMARCZUK Thierry, médecine généraliste vaccinateur.	Doctorat de Médecine générale en 1997. Diplôme inter-universitaire d'accueil des urgences en service pédiatrique 1999.	0.02 ETP. Vacataire. Prise de poste 2026.
	Dr MIZUN Anouck, médecin généraliste vaccinatrice.	Doctorat de médecine 2020. DES de Médecine Générale 2018. Diplôme Universitaire Alimentation, santé et micronutrition 2021. Diplôme universitaire de phytothérapie et aromathérapie 2017.	0.02 ETP. Vacataire. Prise de poste 2026.
<i>Pharmacien</i>			
<b>Coordinateur (trice)</b>	GAUDEL Aurélie, cheffe du service.	Diplôme d'état infirmier 2006. Diplôme universitaire de santé humanitaire 2008.	1 ETP. 36h20.

		Diplôme universitaire de médecine parasitaire et tropicale 2010. Diplôme inter-universitaire de santé, solidarité, précarité en 2014. Diplôme inter-universitaire de construction et coordination des parcours en santé en 2020.	
Infirmier diplômé d'Etat	DI FRANCO Deborah, infirmière vaccinatrice.	Bac en soins infirmiers en 2013 (Belgique). Spécialisation en Médecine Tropicale 2023 (Belgique). Formation ERU (Emergency Response Unit ) 2023 (Belgique). Master en coopération internationale, spécialité projets internationaux nord-sud 2019 (Belgique). Spécialisation en santé communautaire 2015 (Belgique).	0.04 ETP. Vacataire.
	Alexandre GILLET, infirmier vaccinateur.	Diplôme d'Etat Infirmier, 2010.	0.03 ETP. Vacataire.
Secrétaire	Véronique PICCOLO, adjointe de gestion administrative.		0.8 ETP. 29h06.
Secrétaire	BOINALI Chamsia, adjointe de gestion administrative.	Licence professionnelle administration et encadrement du service à la personne 2022. Animatrice en gérontologie, 2021. BTS Economie sociale et familiale, 2017.	1 ETP. 36h20.
Autre	PELOT Julie, sage-femme vaccinatrice.	Diplôme d'Etat de sage-femme 2004.	0.05 ETP. Vacataire.
Autre	LEUVREY GRILLOT Jessy, chargée de prévention vaccination.	BTS Assistante Manager 2016.	1 ETP. 36h20.

Si le centre de vaccination ne relève pas d'un établissement de santé, fait-il appel à un pharmacien pour la dispensation des médicaments ? (Article R. 3121-44 du code de la santé publique) *(Cochez la case correspondante)*.

Oui, l'activité justifie la présence d'un pharmacien à temps plein : précisez nom, qualité, formation, expérience, temps de présence du pharmacien :

- Non, l'activité ne justifie pas la présence d'un pharmacien à temps plein : précisez le nom du médecin assurant l'approvisionnement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments : Dr CHARRA Marion, médecin vaccinatrice ; Dr SCHWARTZLER Rémy, Médecin Directeur Direction Santé Publique.

## **2/ Informations relatives aux lieux et équipements :**

La structure candidate décrit pour le site principal :

- a) Les locaux fixes ou mobiles (c'est-à-dire le local principal, les actions hors les murs) et les lieux d'intervention :

- Pour les locaux fixes : *Précisez*

	<b>Nombre de pièces</b>	<b>Décrivez</b>
<b>Bureau d'accueil permettant de respecter la confidentialité</b>	1	Espace d'accueil où sont uniquement enregistrées les données d'identité des personnes, leurs antécédents vaccinaux. Poste informatique et téléphonique.
<b>Salle d'attente</b>	1	Zone d'affichage d'informations de prévention en santé, mise à disposition de flyers et d'affiches. Zone ludique pour les enfants avec des jeux/livres pédagogiques en lien avec la santé. Chaises.
<b>Salle pour la consultation médicale</b>	1	Un bureau, un poste informatique et téléphonique, des chaises pour les consultants. Un point d'eau. Un fauteuil de soins inclinable en décubitus pour réaliser les vaccinations. Un chariot d'urgence pour médicaments de premiers secours et constantes. Deux cabines de déshabillage précèdent la salle de consultation médicale.
<b>Pièce pour la réalisation des vaccinations</b>		Même pièce que pour la consultation médicale.
<b>Pièce individuelle d'isolement (facultatif)</b>	1	Présence d'un poste informatique et téléphonique. Coussin de sol pour allonger le consultant.
<b>Zone d'archivage des dossiers fermant à clef</b>	1	Grenier fermé à clef. Une partie des dossiers en cours au centre, dans des placards, hors zone d'accès au public, fermés à clefs. Centre fermé par clefs.

<b>Zone de stockage des médicaments et des vaccins où n'ont pas libre accès les personnes étrangères au service</b>	1	Local de stock sous clefs.
---	---	----------------------------

La structure précise l'accessibilité de ces locaux (desserte transports en commun, accès direct ou non, visibilité pour le public, accès pour les personnes handicapées).

Le service vaccination est situé dans le cœur de Ville de Besançon, desservi par des transports en communs (bus à 50m, tramway 500m).

Situé dans une cour intérieure de la copropriété du 15 rue Mégevand, la signalétique en place est constituée d'un panneau d'affichage sur le numéro de rue déporté sur la façade extérieure. Une autre plaque signalétique précise le nom de la direction et la présence du centre de vaccination.

Dans le porche d'accès, un panneau d'affichage indique la présence du centre.

De la signalétique est également écrite sur la porte vitrée du service.

Le service est situé de plain-pied. Un seuil de porte pour l'accès au service en fauteuil roulant a été installé.

Le service est labellisé « Service Public Plus ».

- Pour les activités hors les murs effectuées par l'équipe du centre de vaccination : En cours de développement et de programmation. Actions connues à ce jour, d'autres sont en cours de développement. *Précisez*

Liste et adresses des structures cibles pouvant bénéficier d'une action hors les murs (CHRS, centres pénitentiaires...)	Type d'intervention (information, sensibilisation, vaccination...)	Moyens (humains, matériels...) mis en œuvre	Périodicité d'action
<b>CAARUD Aides</b>	<b>Sensibilisation et actions de vaccination « aller-vers ».</b> <b>Communication.</b>	<b>Sensibilisation : chargée de prévention vaccination (CPV) et cheffe du service (CDS).</b> <b>Communication : affiches, flyers.</b> <b>Chargé de communication (CDC).</b> <b>Questionnaire réalisé auprès du public sur ses représentations et attentes (CPV)</b> <b>Flyers Santé Publique France, Supports pédagogiques élaborés par la CPV (jeux de carte, panneau du calendrier vaccinal...)</b> <b>Vaccinations aller-vers : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif ou CPV : flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule</b>	<b>Bimensuelle pour les sensibilisations.</b> <b>3 actions de vaccination « aller-vers » prévues sur 2026.</b>

		de service, ordinateur portable, téléphone de service.	
Service de Santé aux Etudiants, Université Pasteur, Besançon	Communication. Soirée de sensibilisation. Séances de Vaccinations aller-vers.	Communication : affiches, e-mailing, flyers : CDC. Sensibilisation : CPV, CDS, médecin vaccinateur. Enquête de terrain avec Promotion Santé. Flyers Santé Publique France, Exposition « Planète Vaccination » + Développement de supports pédagogiques par la CPV (chamboul'tout sur les maladies à prévention vaccinale, roue à questions, puzzle sur les étapes de fabrication et sécurisation des vaccins). Vaccinations « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif ou CPV : flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.	Une soirée de sensibilisation annuelle. Deux séances mensuelles de vaccination « aller-vers » sur les périodes scolaires universitaires (janvier à juin puis septembre à décembre).
Service d'Aide et d'Accompagnement (SAAS) Social du CCAS de Besançon.	Communication. Séance de sensibilisation aux professionnels du SAAS et de l'équipe mobile de psychiatrie précarité (EMPP). Séances de sensibilisation au public. Séances de vaccination « aller-vers ».	Communication : affiches, flyers, relais aux professionnels relais autour du site : CDC et CDS. Sensibilisation aux professionnels du SAAS et de l'EMPP : CPV et CDS. Power Point, rétroprojecteur, jeux pédagogiques élaborées par la CPV, flyers et supports Santé Publique France. CDC pour questionnaire d'évaluation distanciel. Sensibilisation au public : CPV et CDS. Supports pédagogiques élaborées par CPV. Documentation Santé Publique France. Séances de vaccination « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif: flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.	1 séance réalisée en 2026 aux professionnels du SAAS et de l'EMPP. 2 temps prévus en 2026 de sensibilisation au public (jusqu'à 6 restant à programmer). 2 temps de vaccination aller-vers prévues sur 2026 (jusqu'à 6 restant à programmer).

<p>Centre de demandeurs d'asile (CADA) ADDSEA</p>	<p>Communication. Séance de sensibilisation aux professionnels du CADA. Séances de sensibilisation au public.</p>	<p>Communication : affiches, flyers, relais aux professionnels relais autour du site : CDC et CDS. Envoi d'e-mailing/SMS : CDC/CPAM. Sensibilisation aux professionnels du CADA : CPV et CDS. Power Point, rétroprojecteur, jeux pédagogiques élaborées par la CPV, flyers et supports Santé Publique France. CDC pour questionnaire d'évaluation distanciel. Sensibilisation au public : CPV et CDS. Supports pédagogiques élaborées par CPV. Documentation Santé Publique France.</p>	<p>1 séance programmée à ce jour de sensibilisation aux professionnels. Actions bimensuelles de sensibilisation du public en cours de programmation.</p>
<p>CADA ADOMA</p>	<p>Communication. Séance de sensibilisation aux professionnels du CADA. Séances de sensibilisation au public.</p>	<p>Communication : affiches, flyers, relais aux professionnels relais autour du site : CDC et CDS. Envoi d'e-mailing/SMS : CDC/CPAM. Sensibilisation aux professionnels du CADA : CPV et CDS. Power Point, rétroprojecteur, jeux pédagogiques élaborées par la CPV, flyers et supports Santé Publique France. CDC pour questionnaire d'évaluation distanciel. Sensibilisation au public : CPV et CDS. Supports pédagogiques élaborées par CPV. Documentation Santé Publique France.</p>	<p>1 séance programmée à ce jour de sensibilisation aux professionnels. Actions bimensuelles de sensibilisation du public en cours de programmation</p>
<p>Tiers-Lieu Jeunesse</p>	<p>Communication. Séance de sensibilisation aux professionnels du tiers-lieu et du Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ). Séance de sensibilisation au public</p>	<p>Communication : affiches, flyers, short vidéo sur les réseaux sociaux du CRIJ, diffusion aux professionnels relais autour du site : CDC et CDS. Sensibilisation aux professionnels: CPV et CDS. Power Point, rétroprojecteur, jeux pédagogiques élaborées par la CPV, flyers et supports Santé Publique France. CDC pour questionnaire d'évaluation distanciel. Sensibilisation au public : CDV et CDS. Diaporama de présentation, , jeux pédagogiques élaborées par la CPV, flyers et supports Santé Publique France.</p>	<p>1 séance programmée à ce jour de sensibilisation aux professionnels 1 séance de sensibilisation au public. D'autres à programmer.</p>

<b>Semaine Européenne de la Vaccination.</b>	<b>Communication</b>	<b>Communiqué de presse. Articles presse écrite, interview radiophonique, interview télévisée. Affiches. Communication réseaux sociaux. Diffusion sur écran Decaux de la Ville : Elue, CDC, CDS.</b>	<b>Annuellement.</b>
--	----------------------	--	----------------------

- b) Les conditions de conservation des données, relatives aux usagers permettant de garantir la confidentialité des informations conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Le traitement des données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD). Les données sont enregistrées sous l'application «Colibri », développé par la société SYADEM, habilité à héberger des données de santé. Cet applicatif n'est consultable que par les agents du service vaccination, pour les données concernées. Pour les professionnels de santé, « Colibri » est soumis à habilitation obligatoire, accessible via une identification e-CPS. Pour les agents administratifs, l'identification se fait par identifiant et mot de passe puis par le renseignement d'un code à usage unique d'une durée de 10 minutes envoyé par SMS.

Acquisition 2026 d'une messagerie sécurisée de santé (MSS).  
Usage de la MSS de la CPAM pour transmission des données envers ce partenaire.

- c) Les conditions de respect de l'hygiène et d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux (joindre les protocoles et conventions éventuelles) :

La prestation d'entretien des locaux est organisée par la direction du pôle de gestion automobile et logistique de la Collectivité.  
Le détenteur actuel du marché public est la société GSF ORION.  
Un passage quotidien d'entretien ménager du service est prévu dans le marché, en bionettoyage (cf. protocole joint).

Une procédure d'hygiène, afin de limiter toute infection nosocomiale, est appliquée par l'ensemble des salariés du service, dans le centre ou en actions « aller-vers ».

- d) Garantie de la traçabilité, tenue du registre :  
Logiciel métier conservant les données personnelles et de santé des patients habilité comme hébergeur de données de santé.  
Présence d'un logiciel où sont transférées les données de surveillance continue des températures des réfrigérateurs de stockage des vaccins, permettant une traçabilité de 5 ans et émettant des alertes en cas d'excursion de température.

- e) Les modalités de stockage et de dispensation des médicaments et des vaccins :

5 réfrigérateurs à usage médical, froid ventilé à pression positif, sont détenus par le service pour le stockage de vaccins. Ces réfrigérateurs sont fermés à clefs. Un affichage visuel de la température est consultable, et ces équipements sont constitués d'un système d'alarmes sonores en cas d'excursions de température ou d'une durée trop allongée de l'ouverture de leur porte.  
Un réfrigérateur portable électrique est également utilisé pour les actions « aller-vers ». Se branchant sur secteur ou sur l'allume-cigare d'un véhicule. Un affichage visuel de la température interne est consultable.

Deux glacières portatives, à usage médical, à équiper d'accumulateurs de froid permettant une conservation +2°/+8° sont également utilisées par le service en « aller-vers ».

L'ensemble de ces équipements réfrigérés sont surveillés en continu par des sondes enregistreuses de température mobiles, et consignées informatiquement sur un logiciel conservant ces données 5 ans. Le service est également doté d'un enregistreur de température sur piles, en cas de délestage électrique.

La dispensation des vaccins est réalisée par l'un des professionnels de santé vaccinateur du service, conformément aux périmètres de leurs décrets de compétences respectifs.

Les vaccinateurs médicaux peuvent également être amenés à prescrire, en cas de besoin, des médicaments antipyrétiques type paracétamol.

- f) La disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves ;

Le service est doté d'un chariot d'urgence sur site comprenant les médicaments nécessaires à la gestion d'une crise d'asthme, une hypoglycémie et des réactions anaphylactiques, à dosages pédiatriques et adultes.

Il a également le matériel nécessaire à la surveillance des constantes vitales (tensiomètre électrique et manuel, thermomètre, oxymètre).

Il est détenteur de deux insufflateurs type BAVU, taille pédiatrique et adulte.

Des équipements de protection individuels sont également à disposition (gants, masques, lunettes).

Des blocs de froid instantanés et des couvertures de survie sont également à disposition. Il est doté d'un fauteuil de vaccination permettant la mise en décubitus, d'un tapis de sol pour allonger les personnes.

Le médecin vaccinateur et la cheffe du service sont détenteurs d'une attestation de formation de gestion des gestes d'urgence de niveau 2, le reste de l'équipe de cette même attestation de niveau 1.

Des procédures sont en cours pour la gestion des situations d'urgence des patients et d'une procédure autour du signalement des cas de réactions indésirables en pharmacovigilance.

- g) La déclaration au centre régional de pharmacovigilance, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la cinquième partie du présent code, des effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins ;

Une procédure est en cours portant sur la pharmacovigilance.

Chaque agent en a connaissance.

La déclaration est systématisée.

- h) Le nombre de demi-journées d'ouverture minimum :

En termes d'informations du public, le centre est accessible téléphoniquement 10 demi-journées par semaine.

Il est accessible physiquement 6 demi-journées hebdomadaires.

2 à 4 demi-journées hebdomadaires sont réalisées pour l'accueil en séances de vaccination.

- i) Les horaires d'ouverture, les horaires des consultations (avec et sans rendez-vous) et de la permanence téléphonique :

- Horaires d'ouverture : Lundis/Mardis/Mercredis de 14h00 à 17h00 ; Mercredis/Jeu-dis/Vendredis de 09h00 à 12h00.
- Horaires de consultations : 13h45 à 17h30. 09h00 à 12h00. 13h45 à 16h30. En « aller-vers », selon les possibilités des publics et du site d'accueil.

- Permanence téléphonique : Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Accueils numérique et postal également.

- j) La signalétique envisagée pour l'indication de la localisation, affichage des horaires d'ouverture à l'entrée du site, répondeur téléphonique, site internet ou autres...

Signalétique extérieure du service (façade rue/porche/porte vitrée du service).

Horaires du service présents sur la porte vitrée du service.

Flyers du service avec coordonnées de contact et postales, indications des modes de transports en communs pour venir dans le service.

En aller-vers, affichage et flyers distribués avec adresse du lieu de vaccination.

Présence d'un répondeur téléphonique sur les horaires de fermeture, indiquant les horaires d'ouverture, et l'adresse numérique de contact. Possibilité de laisser des messages vocaux.

Présence d'un site internet, mis à jour régulièrement.

Envois de SMS de rappels de rendez-vous avec adresse du lieu de vaccination concerné (modifié selon séances service ou « aller-vers »).

Envois de courriers postaux et e-mailing de rappels de vaccination avec l'ensemble des coordonnées du service et des horaires de séances de vaccination.

- k) Les conditions garantissant la confidentialité des échanges avec l'utilisateur à l'intérieur des locaux fixes ou mobiles servant de lieux d'intervention :

Les données personnelles de santé sont systématiquement traitées dans des lieux permettant une confidentialité, portes fermées.

La structure candidate décrit pour chaque antenne :

- a) Les locaux fixes ou mobiles (c'est-à-dire le local principal, les actions hors les murs) et les lieux d'intervention :

- Pour les locaux fixes : *Centre d'Examen de Santé Besançon Planaise, CPAM Haute Saône.*

	<b>Nombre de pièces</b>	<b>Décrivez</b>
<b>Bureau d'accueil permettant de respecter la confidentialité</b>	1	Bureau fermé
<b>Salle d'attente</b>	1	Salle d'attente ouverte, commune à tous les consultants
<b>Salle pour la consultation médicale</b>	1	cabinet du médecin fermé avec point d'eau
<b>Pièce pour la réalisation des vaccinations</b>	1	cabinet de l'infirmière fermé avec point d'eau
<b>Pièce individuelle d'isolement (facultatif)</b>	1	
<b>Zone d'archivage des dossiers fermant à clef</b>	1	Bureau fermé
<b>Zone de stockage des médicaments et des vaccins où n'ont pas libre accès les personnes étrangères au service</b>	1	Laboratoire fermé avec 2 frigos

La structure précise l'accessibilité de ces locaux (desserte transports en commun, accès direct ou non, visibilité pour le public, accès pour les personnes handicapées).

Sites « aller-vers » : transports en communs disponibles sur l'ensemble de la commune.  
Accès public systématique.  
Accès pour personnes handicapées selon les sites.  
Visibilité des lieux, selon les sites.

Site du Centre d'Examen de Santé Besançon Planoise : accès par transports en commun possibles (tramway ; bus).  
Accès au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment via l'accueil de l'Espace France Service. Accès handicapé possible.

- Pour les activités hors les murs effectuées par l'équipe du centre de vaccination : *Précisez*

Liste et adresses des structures cibles pouvant bénéficier d'une action hors les murs (CHRS, centres pénitentiaires...)	Type d'intervention (information, sensibilisation, vaccination...)	Moyens (humains, matériels...) mis en œuvre	Périodicité d'action
CAARUD Aides	Sensibilisation et actions de vaccination « aller-vers ». Communication.	Séances de vaccination « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif: flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.	3 fois dans l'année pour la vaccination « aller-vers »
Service de Santé aux Etudiants, Université Pasteur, Besançon	Communication. Soirée de sensibilisation. Séances de Vaccinations aller-vers.	Séances de vaccination « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif: flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.	2 fois par mois en période universitaire pour la vaccination « aller-vers »
Service d'Aide et d'Accompagnement (SAAS) Social du CCAS de Besançon.	Communication. Séance de sensibilisation aux professionnels du SAAS et de l'équipe mobile de psychiatrie précarité (EMPP). Séances de sensibilisation au public.	Séances de vaccination « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif: flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.	Jusqu'à 6 fois dans l'année pour la vaccination « aller-vers »

	<b>Séances de vaccination « aller-vers ».</b>		
<b>CADA, Maisons de quartiers, associations</b>	<b>Vaccination aller-vers et sensibilisation</b>	<b>Séances de vaccination « aller-vers » : 1 professionnel de santé vaccinateur, 1 agent administratif: flyers, carnets de vaccinations, vaccins, réfrigérateur portatif, sonde de surveillance de température connectée, médicaments et matériel de premiers secours, DASRI, véhicule de service, ordinateur portable, téléphone de service.</b>	<b>En cours de programmation 2026.</b>

- b) Les conditions de conservation des données, relatives aux usagers permettant de garantir la confidentialité des informations conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise : Le traitement des données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD). Les données sont enregistrées sous l'applicatif « SAGES 2 », habilité à héberger des données de santé. « SAGES 2 » est un outil national « CNAM ». Cet applicatif n'est consultable que par les agents du Centre d'Examen de Santé, pour les données concernées. « SAGES » est soumis à habilitation obligatoire, accessible via une carte sécurisée.

Pour les actions « aller-vers » : Même conditions qu'au service, mêmes outils que le service vaccination.

- c) Les conditions de respect de l'hygiène et d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux (joindre les protocoles et conventions éventuelles) :

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise : Convention de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux avec la société PROSERVE DASRI (convention ci-jointe).

Pour les actions « aller-vers » : Même conditions qu'au service, mêmes outils que le service vaccination.

- d) Garantie de la traçabilité, tenue du registre :

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM : utilisation du logiciel hébergeur de données de santé SAGES 2.

Pour les actions « aller-vers » : Même conditions qu'au service, mêmes outils que le service vaccination.

- e) Les modalités de stockage et de dispensation des médicaments et des vaccins :

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM : 2 frigos DOMETIC, 1 glacière SOFRIGAM. Surveillance température 5 jours / semaine. Dégivrage des frigos avant livraison tous les 2 mois.

Pour les actions « aller-vers » : Même conditions qu'au service, mêmes outils que le service vaccination.

- f) La disponibilité du matériel et des médicaments nécessaires au traitement des éventuelles réactions indésirables graves ;

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM, médecins et infirmières formées AFGSU niveau 2, et adrénaline dans les locaux (ANAPEN 300 et 150).

Pour les actions « aller-vers » : Même conditions qu'au service, mêmes outils que le service vaccination. Protocoles de soins d'urgence présents également dans un classeur « ressources » faisant parti de la liste du matériel pour « l'aller-vers ».

- g) La déclaration au centre régional de pharmacovigilance, dans les conditions prévues par la section 13 du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du présent code, des effets indésirables susceptibles d'être dus aux vaccins ;

- h) Le nombre de demi-journées d'ouverture minimum :

Pour les actions « aller-vers », selon la période et les actions. Régularité bimensuelle de 2 demi-journées de vaccination « aller-vers » pendant la période universitaire dans les locaux du Service de Santé aux Etudiants Université Pasteur, BESANCON.

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM, 5 demi-journées d'ouverture.

- i) Les horaires d'ouverture, les horaires des consultations (avec et sans rendez-vous) et de la permanence téléphonique :

Pour les actions « aller-vers », mêmes horaires de la permanence téléphonique. Horaires d'ouverture et de consultation en fonction des sites d'implantation des actions.

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM :

- Horaires d'ouverture : 8h/15 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h00 13h00 les mercredis (en dehors de périodes de fermeture)
- Horaires de consultations : 8h/14 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h00 13h00 les mercredis
- Permanence téléphonique : 8h/15 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h00 13h00 les mercredis
- Possibilité de prendre rendez-vous directement sur Doctolib.

- j) La signalétique envisagée pour l'indication de la localisation, affichage des horaires d'ouverture à l'entrée du site, répondeur téléphonique, site internet ou autres...

Pour les actions « aller-vers », mêmes répondeur téléphonique, site internet.... Plan de communication réalisé avant chaque déploiement d'action, en fonction des profils des publics ciblés, intégrant possibles affiches/flyers/e-mailing/SMS/diffusion de l'information par personnes relais/communiqué de presse...

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planoise CPAM :

Référencement sur Doctolib, sur le site GrandBesançonMétropole page de l'Espace France Service.

Présence d'un répondeur sur le numéro de téléphone 3646.

Présence d'un courriel permettant la prise de rendez-vous

Présence d'agents CPAM à l'Espace France Services.

k) Les conditions garantissant la confidentialité des échanges avec l'utilisateur à l'intérieur des locaux fixes ou mobiles servant de lieux d'intervention :

Pour le centre d'examen de santé Besançon Planaise : Les locaux sont constitués de 4 bureaux confidentiels (2 bureaux administratifs, un cabinet infirmier et un cabinet médical) seule la salle d'attente est commune pour les consultants.

Pour les actions « aller-vers » : sites développés comprennent toujours un local de salle d'attente, un local de consultation permettant la confidentialité, une présence de point d'eau et une évacuation en cas d'urgence médicale facilitée.

**Pièce supplémentaire à fournir dans un fichier excel à part du dossier :**

- **Budget prévisionnel pour l'année N+1 et le tableau des effectifs.**

Je soussigné (nom et prénom, fonction) : Ludovic FAGAUT

■ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier

■ Déclare avoir la capacité à demander l'habilitation

Fait à BESANCON

Le

Le responsable de l'organisme gestionnaire  
FAGAUT Ludovic, Maire de la Ville de BESANCON.

Signature

**Direction Santé Publique Service Vaccination  
Synthèse de la masse salariale - Budget année 2026**

Salariés			périmètre constant			
Fonction (une ligne = un salarié)	date embauche	Type de contrat	ETP	Salaire brut annuel	Charges sociales patronales	Salaires bruts chargés
Cheffe de service / Infirmière vaccinatrice - GAUDEL Aurélie	28/02/2022	Titulaire	1	40 063	18 878	58 941
Adjointe de gestion administrative - Chamsia BOINALI	01/09/2025	Stagiaire	1	26 142	12 966	39 108
Adjointe de gestion administrative - Véronique PICCOLO	01/01/2018	Titulaire	1	21 107	11 182	32 289
Chargée de projet prévention vaccination - Jessy LEUVREY GRILLOT	01/12/2025	Stagiaire	1	31 596	13 962	45 558
Médecin vaccinateur - Dr CHARRA Marion	01/01/2026	CDI	0	10 811	4 857	15 668
Infirmière vaccinatrice vacataire - Deborah DI FRANCO	01/09/2024	CDD	0	3 089	1 365	4 454
Infirmier vaccinateur vacataire - Alexandre GILLET	01/09/2024	CDD	0	2 284	1 009	3 293

Sage-femme vaccinatrice vacataire - Julie PELOT	01/06/2025	CDD	0	2 046		2 046
Médecin vaccinateur vacataire - Dr PALAMARCZUK Thierry	01/02/2026	CDD	0	1 523	673	2 196
Médecin vaccinateur vacataire - Dr MIZUN Anouck	01/02/2026	CDD	0	1 523	673	2 196
<b>Total :</b>			<b>4,16</b>	<b>140 184</b>	<b>65 565</b>	<b>205 749</b>

**Direction Santé Publique Service Vaccination**  
**Budget prévisionnel - 2026**

Charges :	Budget à périmètre constant	Total Budget	Produits :	Budget à périmètre constant	Total Budget
Charges directes affectées à l'action			Ressources directes affectées à l'action		
<b>60 – Achats</b>	<b>74 968</b>	<b>74 968</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
60610 - Carburant		0			0
6061 - EDF / Eau / Chauffage	973	973			0
6063 - Petit Equipement / Produits d'entretien		0			0
6064 - Fournitures de bureau	415	415			0
6068 - Autres matières et fournitures	73580	73 580			0
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>4 197</b>	<b>4 197</b>	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>293 746</b>	<b>293 746</b>
611 - Sous Traitance Générale	800	800	ARS	82027	82 027
612 - Crédit Bail		0	74 - Organismes d'Assurance Maladie :	48806	48 806
6132 - Location Immobilière		0	741 - Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) :		0
6135 - Autres Locations dont charges de copropriété	350	350			0
614 - Charges Locatives		0	7413 - Etablissements publics nationaux (ANSP (Agence nationale de santé publique ; InVS, CNSA...)) :		0
615 - Entretien et Maintenance	2000	2 000	7442 - Conseil régional :		0
616 - Assurances	1 047	1 047	7443 - Conseils départementaux :		0
618 - Frais d'inscription aux formations et colloques / Documentation		0	7444 - Intercommunalité (s) : EPCI ou commune(s):	162913	162 913
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>7 726</b>	<b>7 726</b>			0
622 - Honoraires		0	7445 - ASP Agence de Services et de Paiement (ex-CNASEA) Rémunération, aide de l'état et frais de formation au titre des contrats aidés		0
62 - Mise à disposition		0			0
623 - Impression, éditions, cadeaux	620	620	7446 - Fonds européens		0
625 - Frais de Mission (déplacements, hébergement, per diem)	35	35			0
626 - Affranchissement / Télécommunications	7 071	7 071	7448 - Autres collectivités et organismes publics		0

6282 - Participation aux frais de Siège ou frais inter-établissements		0	746 - Dons, legs, mécénat		0
62 - Cotisations et divers autres services extérieurs		0	748 - Autres subventions de fonctionnement		0
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>1 106</b>	<b>1 106</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
631 - Taxe sur Salaire		0	7546 - Dons Reversés par le Siège		0
635 / 637 - Impôts et Taxes (sauf Taxe sur salaire)		0	754 - Collecte de Fonds, dons manuels		0
63 - Divers (participation à l'effort de construction et de formation prof., provisions)	1106	1 106	7561 - Cotisations volontaires		0
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>205 749</b>	<b>205 749</b>			0
641 - Salaires Bruts	140184	140 184	758 - Autres Produits & Financements Privés		0
645 - Charges Sociales	65565	65 565			0
647 - Autres charges sociales (ticket resto, transport , médecine)		0			0
64 - Divers charges salariales		0			0
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>0</b>			0
<b>66 - Charges financières</b>		<b>0</b>	<b>76 - Produits financiers</b>		<b>0</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>0</b>	<b>77- Produits exceptionnels</b>		<b>0</b>
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>		<b>0</b>			
<b>68 - Dotations aux provisions</b>		<b>0</b>	<b>78 - Reprise sur amort / provisions</b>		<b>0</b>
<b>689- Engagements à réaliser sur subventions attribuées</b>		<b>0</b>	<b>789 -Report des subv. non utilisées des exerc.antérieurs</b>		<b>0</b>
			<b>79 – Transfert de charges</b>		<b>0</b>
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>		
Charges fixes de fonctionnement					0
Frais financiers					0
Autres					0
<b>Contributions volontaires en nature</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
860 - Secours en nature		0	870 - Bénévolat		0
861 - Mise à disposition gratuite de biens et de services		0	871 - Prestations en nature		0

862 - Prestations		0			0
864 - Personnel bénévole		0	875 - Dons en nature		0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>293 746</b>	<b>293 746</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>293 746</b>	<b>293 746</b>